

Association Golf de Saint-Sébastien-sur-Loire

3, chemin André Guilbaud
44230 St-Sébastien-sur-Loire



Saint-Sébastien sur Loire, le 3 avril 2021

Lettre transmise par courriel

OBJET : ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 30 AVRIL 2021

Chère adhérente, Cher adhérent,

Conformément aux mesures d'urgences adoptées par le Gouvernement pour freiner la propagation de la Covid-19, le Conseil d'administration de l'Association Golf de Saint-Sébastien-sur-Loire, réuni le 9 mars 2021, a exceptionnellement décidé de tenir l'Assemblée générale à huis clos. En conséquence

L'Assemblée générale du vendredi 30 avril 2021 se tiendra à 14h00 dans les locaux de la LFPL à Saint-Sébastien sur Loire

sans que les membres et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle.

Dans ces conditions, les membres pourront exercer leur droit de vote à l'Assemblée générale en renvoyant les bulletins de votes par correspondance transmis par ailleurs.

Les délibérations porteront sur l'ordre du jour suivant :

- ✓ Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- ✓ Vote du budget de l'exercice 2021
- ✓ Quitus aux administrateurs
- ✓ Elections de renouvellement des membres du conseil d'administration

En vue des délibérations, vous trouverez joint le Livret de l'Assemblée générale 2021.

Même si cette assemblée se tiendra sans qu'il soit possible de vous accueillir sur place, nous privant ainsi de l'échange riche et direct que nous entretenons en principe chaque année, j'ai souhaité que chacun puisse poser, dès maintenant, les questions de son choix par email sur : « vote-ag-seb@orange.fr ».

Par ailleurs, nous vous rappelons que l'Assemblée générale comprend tous les membres actifs à jour de leur adhésion-cotisation et âgés de seize ans au moins, 7 jours calendaires avant le 30 avril 2021. Pour délibérer valablement, le quorum sera comptabilisé aux vues des noms, prénoms et signatures apposés sur les enveloppes retour. Si le quorum (1/5 du nombre des électeurs) n'était pas atteint, une seconde assemblée avec le même ordre du jour serait convoquée à 15h00 le même jour au même lieu pour des raisons particulières d'économie dans les conditions sanitaires actuelles.

Nous vous prions, Chère adhérente, Cher adhérent, de bien vouloir agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Gilbert THEPAUT
Président